

Annexe A - Sujets de la voie de travail

Voie de travail 1 - Processus général, soutien et sensibilisation

1.1 Programmes d'accréditation (des fournisseurs de services de registre) (Page Wiki : <https://community.icann.org/x/KT2AAw>)

Contexte : la recommandation de la GNSO signalait que « les candidats doivent être en mesure de démontrer leurs capacités techniques pour l'exploitation d'un registre aux fins qu'ils auront eux-mêmes fixées ». Pour soutenir cette recommandation de politique, le Guide de candidature contenait un certain nombre de questions techniques et opérationnelles (24 – 44) conçu pour aider l'ICANN à évaluer la capacité du candidat d'exploiter un registre de domaine de premier niveau (TLD).

Grâce au processus d'évaluation, il est devenu évident que les réponses aux questions techniques fournies par les candidats étaient préparées par un petit nombre de fournisseurs de services de registre (RSP) (l'ICANN a estimé dans sa révision de la mise en œuvre du programme que 90 % des 1930 candidatures reçues utilisent une de 13 infrastructures techniques). Malgré le fait que les réponses aient été identiques, l'ICANN devait évaluer chaque candidature individuellement. Pour passer l'évaluation théorique, chaque opérateur de registre devait entreprendre des tests de pré-délégation (PDT), après quoi il s'avérait nécessaire qu'un petit groupe de RSP procède à réaliser le même test pour chaque opération de registre.

Le groupe de travail estime qu'il s'agit d'un domaine dans lequel le processus pourrait être rendu plus efficace en fournissant au candidat un certain nombre d'options pour répondre à la composante technique de la candidature, y compris la possibilité de choisir parmi une liste de RSP pré-approuvés (ou accrédités). De même, cette approche donnerait aux candidats un niveau de confort dans leur choix de RSP et pourrait également améliorer la sécurité et la stabilité du système des noms de domaine (DNS) en imposant des normes minimales pour la redondance, la capacité, la surveillance, le temps de réaction aux menaces, les rapports et les contrôles statistiques des processus. Ces approbations préalables pourraient éventuellement renforcer la concurrence et le choix sur le marché des RSP et favoriser une plus grande diversité de nouveaux RSP à travers le développement de secteurs qui répondent à des critères bien définis pour devenir un RSP. De même, cela permettrait d'avoir un processus simplifié pour

permettre aux registres de passer d'un RSP à un autre. En revanche, si le barème d'approbation était trop élevé, cela pourrait diminuer la concurrence et le choix dans le marché des RSP en créant des barrières à l'approbation et l'accréditation et en favorisant le groupe actuel de RSP par rapport aux nouveaux acteurs. Certains ont également dit que l'établissement d'exigences techniques minimales créerait un « nivellement par le bas » en matière de capacités techniques.

Comme prévu actuellement par le groupe de travail, un tel programme serait volontaire et n'empêcherait ni l'approbation d'un opérateur d'un registre qui agirait comme son propre RSP ni l'approbation de nouveaux RSP supplémentaires.

1.1.1 - Les atouts et les risques ont été identifiés par le groupe de travail comme indiqué ci-dessus dans la section « Contexte ». Quels atouts ou risques supplémentaires voyez-vous à la mise en œuvre d'un tel programme ? Y a-t-il d'autres aspects qui devraient être considérés ?

1.1.2 - Si un programme de RSP était établi pour les nouveaux gTLD, auriez-vous des suggestions à propos des détails ou des exigences du programme ? Par exemple, quelle serait la manière de mesurer l'évolutivité du RSP à travers un nombre variable de registres ?

1.1.3 - Qui devrait être responsable d'évaluer si un RSP répond aux exigences du programme ?

1.1.4 - Devrait-il y avoir des obligations continues pour les RSP approuvés, tel que des exigences de haut niveau pour l'accréditation ? Les exigences devraient-elles être variables selon les types de TLD que le RSP a l'intention de desservir ou suivant d'autres facteurs ? Veuillez expliquer.

1.1.5 - Devrait-il y avoir un contrat entre un RSP et l'ICANN ? Dans l'affirmative, quels mécanismes d'application devraient être mis à la disposition de l'ICANN au cas où un tel contrat serait violé ?

1.1.6 - Le cas échéant, quels sont les impacts potentiels (positifs et négatifs) d'un programme de RSP pour les bureaux d'enregistrement accrédités par l'ICANN ? S'il y avait des répercussions négatives, quels seraient les manières d'atténuer ces effets ?

1.1.7 - Devrait-il y avoir un processus pour réévaluer les RSP de manière périodique ? Dans l'affirmative, quelle devrait être la fréquence des évaluations et quel serait le processus pour une nouvelle approbation ?

1.1.8 - S'il existait un programme de RSP, combien de temps avant le lancement de la période de candidature suivante un tel programme devrait-il être lancé ?

1.1.9 - Devrait-il y avoir une date d'arrêt pour les candidatures de RSP afin de permettre suffisamment de temps pour qu'un RSP candidat reçoive l'approbation de sa candidature, de manière à ce qu'elle soit approuvée avant l'ouverture d'une nouvelle période de candidature ?

1.1.10 - S'il y avait une liste de RSP pré-approuvés dans un programme de RSP quelconque, devrait-il y avoir une disposition concernant les organisations qui agissent comme RSP d'un TLD délégué existant ? Si oui, quel serait la procédure pertinente ? Dans la négative, l'ICANN pourrait-elle utiliser les performances existantes d'un RSP pour satisfaire aux exigences techniques et/ou aux tests utilisés dans le processus d'approbation ?

1.1.11 - Si un programme RSP était établi, comment devrait-il être financé ? Par exemple, les registres devraient-ils cotiser au programme, ce qui permettrait de réduire les frais d'évaluation connexes de l'ICANN (et les frais de candidature y associés) ?

1.2 Soutien aux candidats (page Wiki : <https://community.icann.org/x/NT2AAw>)

1.2.1 - Il a été suggéré qu'il pourrait être avantageux d'élargir la portée du programme de soutien aux candidats (AS) en :

1. élargissant le soutien aux IDN ou à d'autres critères
2. permettant que le programme de soutien aux candidats inclue le « candidat moyen », défini comme le candidat appartenant à des régions défavorisées étant plus développées que les régions faiblement desservies ou sous-développées. Le « candidat moyen » est censé élargir le nombre de candidats et N'EST PAS censé exclure les candidats des régions faiblement desservies ou sous-développées. « Le candidat moyen » fournit un équilibre entre les possibilités tout en tenant compte des réalités économiques et de développement, ainsi que des priorités pour les candidats potentiels. Croyez-vous que les suggestions ci-dessus sont utiles ? Croyez-vous qu'il y ait d'autres domaines dans lesquels le programme de soutien aux candidats pourrait être élargi au profit d'autres régions ?

1.2.2 - Le programme de soutien aux candidats pour la série de 2012 a été principalement axé sur le soutien financier et la présentation de candidatures. Le financement devrait-il être étendu à d'autres parties du processus ou aux coûts opérationnels courants ? Existe-t-il d'autres mécanismes de soutien qui devraient être explorés ?

1.2.3 - Avez-vous des suggestions pour améliorer la publicité et la sensibilisation aux candidats potentiels qui pourraient bénéficier du programme de soutien aux candidats ? Avez-vous des suggestions sur la façon d'améliorer le processus de demande de soutien ?

1.2.4 - Le groupe de travail a noté que même si le programme de soutien aux candidats est bien financé, bien communiqué et mis en œuvre de manière intégrale, les candidats potentiels pourraient toujours choisir de ne pas se porter candidats pour un gTLD. Quelles autres mesures pourraient être utilisées pour évaluer le succès des initiatives de soutien aux candidats au-delà du volume de candidatures ? Une étude réalisée par AMGlobal Consulting, « Les nouveaux gTLD et les pays du Sud », a déterminé que les candidats potentiels avaient une connaissance limitée du programme des nouveaux gTLD et des avantages de la présentation d'une candidature ; serait-il utile d'apporter des indicateurs supplémentaires aux futurs programmes de soutien aux candidats et à leur capacité en matière de sensibilisation ? Y a-t-il d'autres paramètres qui, d'après vous, pourraient aider à mesurer la réussite du programme ?

1.2.5 - Avez-vous d'autres recommandations générales pour améliorer le programme de soutien aux candidats ?

1.3 Clarté du processus de candidature (page Wiki : <https://community.icann.org/x/JT2AAw>)

1.3.1 - Le groupe de travail a noté qu'un certain nombre de changements ont été apportés au programme de nouveaux gTLD après la publication du Guide de candidature, y compris les processus de demandes de changement, les services client, la priorisation des candidatures, le contrat de registre, etc. Un grand nombre de candidats ont déclaré que les changements avaient eu des répercussions sur leurs

candidatures de TLD au cours du processus de candidature, tant avant qu'après la présentation des candidatures, et que cela entraînait de la confusion, du travail supplémentaire et le mécontentement général. Par exemple, la version finale du Guide de candidature a été publiée en juin 2012, c'est-à-dire près de six mois après le début de la période de dépôt de candidatures. Un autre exemple serait la difficulté de parvenir à une compréhension commune des exigences pour se procurer un instrument assurant la continuité des opérations (COI). Comment les modifications apportées au Guide de candidature et/ou au programme des nouveaux gTLD devraient-elles être gérées dans les périodes de candidature ultérieures ?

1.4 Frais de candidature (page Wiki : <https://community.icann.org/x/LT2AAw>)

1.4.1 - Les frais de candidature de 185 000 USD pour la série du programme de nouveaux gTLD de 2012 ont été calculés en vertu du principe de l'équilibre financier suivant lequel les revenus totaux du programme seraient égaux à la somme de toutes les dépenses connexes. En outre, les frais devraient garantir que le programme soit entièrement auto-financé et non subventionné par d'autres sources de revenus. Serait-il nécessaire d'évaluer un autre mécanisme ? Par exemple, le coût plus un bénéfice raisonnable, le coût fixe plus un facteur variable, les réductions en fonction du volume, ou autre ?

1.4.2 - Bien que la série de 2012 ne soit pas complète, il y a actuellement un surplus des frais prélevés par rapport aux coûts engagés. Par conséquent, croyez-vous que le principe de l'équilibre financier ait été mis en œuvre efficacement ? Croyez-vous que 185 000 USD était un prix raisonnable ? Est-ce toujours un prix raisonnable ? La structure de base des frais de candidature (par exemple, environ un tiers des frais a été alloué à (i) le recouvrement des coûts de développement historique, (ii) les coûts opérationnels et (iii) les éventualités juridiques ou autres) devrait-elle être réévaluée ou restructurée ? Est-ce trop tôt pour procéder à cette évaluation ? Avec l'expérience acquise à partir de la série de 2012, croyez-vous qu'il serait possible de mettre en place un modèle d'équilibre financier plus précis pour des séries de candidatures futures ? Avez-vous des suggestions sur la façon de minimiser les excédents ou les déficits ?

1.4.3 - Le concept d'équilibre financier devrait-il être strictement respecté ou y aurait-il d'autres aspects à considérer ? Certains membres du groupe de travail ont manifesté des préoccupations au sujet de la responsabilité nécessaire pour exploiter un registre qui pourrait se voir affectée négativement à cause de prix « trop bas ». D'autres ont signalé que les frais sont potentiellement trop élevés et pourraient créer des barrières à l'accès dans certaines régions faiblement desservies. En conséquence, les frais de candidature devraient-ils avoir un seuil [un coût plancher (minimal) ou un coût plafond (maximal)] à ne pas dépasser (en plus ou en moins) malgré les coûts estimés ? Dans l'affirmative, avez-vous des suggestions sur la manière de calculer les montants du coût plancher et du coût plafond ?

1.4.4 - S'il y avait un prix plancher, comment pourrait-on justifier les fonds excédentaires résultant des coûts de plancher moins les coûts réels ? À l'inverse, comment pourrait-on récupérer les déficits si les coûts plafond étaient inférieurs aux coûts réels ?

1.4.5 - Le groupe de travail devrait-il chercher à établir plus de clarté dans la manière dont l'excédent ou le déficit des fonds est utilisé/récupéré ? Dans l'affirmative, avez-vous des suggestions pour établir cela

clairement ?

1.5 Frais variables (page Wiki : <https://community.icann.org/x/Oz2AAw>)

1.5.1 - Les nouveaux frais de candidature aux nouveaux gTLD devraient-ils varier en fonction du type de candidature ? Par exemple, pour les registres ouverts ou fermés, au cas où il y aurait plusieurs candidatures identiques, ou autres ? La série de 2012 a suivi une approche unique et le groupe de travail semble soutenir la poursuite de cette modalité pourvu que l'écart entre les différents types de candidatures ne soit pas significativement différent - êtes-vous d'accord ? Si ce n'est pas le cas, quel serait l'écart nécessaire pour donner votre soutien à une approche de frais unique pour tout type de candidature ?

1.5.2 - Le groupe de travail considère que les informations relatives aux coûts des différents types de candidatures devraient être obtenues et évaluées une fois que les différents types de candidatures auront été définis. Quelles sont les conséquences d'avoir des coûts différents selon le type de candidature et quel en serait l'impact sur les futurs travaux d'élaboration du budget ? Quel en serait l'impact sur la concurrence et le choix ?

1.5.3 - Les frais de candidature devraient-ils être variables en fonction de la quantité de candidatures reçues d'un même candidat ? Dans l'affirmative, comment les frais devraient-ils être ajustés et quels en seraient les impacts potentiels ?

1.6 Période de dépôt de candidature (page Wiki : <https://community.icann.org/x/Mz2AAw>)

1.6.1 - Une des questions générales posées à la communauté dans la première consultation communautaire se centrait sur le fait de savoir si les candidatures devraient être acceptées pendant des périodes définies (également connues sous le nom de « séries »). Si le groupe de travail estimait qu'un système de séries serait la bonne approche, croyez-vous que trois (3) mois seraient une période appropriée pour accepter des candidatures ? Quelles considérations devraient être prises en compte pour déterminer la longueur de la période de candidature ?

1.6.2 - Si nous avons d'abord quelques « séries » et puis un processus de candidatures continu, comment croyez-vous que la période de dépôt de candidatures devrait-elle être organisée dans les prochaines séries ?

1.6.3 - Croyez-vous que la durée de la période de dépôt de candidatures aurait un impact sur le soutien aux candidats ? Quels sont les facteurs qui, à votre avis, devraient être considérés pour déterminer une durée appropriée ?

1.7 Classement des candidatures par ordre de priorité (page Wiki : <https://community.icann.org/x/MT2AAw>)

1.7.1 – Le groupe de travail estime que le processus d'établissement de l'ordre de traitement des candidatures devrait être similaire au tirage au sort utilisé pour établir l'ordre de priorité dans la série de

2012. En réalité, cela est contraire à la première ligne directrice fournie dans le rapport final de 2007, selon laquelle l'ordre de traitement et d'évaluation des candidatures devait suivre l'ordre de dépôt. Croyez-vous qu'un processus similaire à celui utilisé pour établir l'ordre de priorité de 2012 devrait être utilisé à l'avenir ? Si le système des séries n'était pas utilisé, cette méthode serait-elle toujours appropriée ? Croyez-vous qu'une méthode de tirage au sort, ou une méthode similaire, servirait à établir l'ordre de priorité dans le cas de la période de candidature continue, ou serait-il préférable de traiter et évaluer les candidatures suivant l'ordre de réception ?

1.7.2 - Croyez-vous que certains sous-groupes de types de candidats/candidatures devraient avoir une priorité vis-à-vis d'autres ? Par exemple, dans le cas du tirage au sort pour établir l'ordre de priorité utilisé en 2012, les candidatures d'IDN ont été évaluées de manière prioritaire. Si vous pensez que les IDN ou une autre catégorie de candidatures (p. ex., de marques, communautaires, etc.) devraient avoir la priorité, avez-vous des suggestions sur la façon de déterminer l'ordre de priorité ?

1.8 Systèmes (page Wiki : <https://community.icann.org/x/Kz2AAw>)

1.8.1 - Le groupe de travail considère que ce sujet correspond principalement à la mise en œuvre mais a toutefois identifié des domaines à améliorer. Par exemple, la sécurité et la stabilité devraient être améliorées, des tests d'utilisation (par exemple, pour les candidats potentiels) plus robustes devraient être incorporés, les systèmes devraient être mieux intégrés, il devrait y avoir suffisamment de temps pour le développement du système, etc. Avez-vous des suggestions sur d'autres domaines d'amélioration ?

1.8.2 - Le groupe de travail a également noté que l'ICANN devrait élargir les capacités de son système pour inclure la possibilité d'envoyer les factures aux sociétés qui ont besoin de documents pour traiter le paiement des frais liés à leur candidature. Croyez-vous que cette approche serait avantageuse ?

1.9 Communications (page Wiki : <https://community.icann.org/x/Lz2AAw>)

1.9.1 - Le groupe de travail considère que ce sujet correspond principalement à la mise en œuvre mais a toutefois identifié des domaines à améliorer. Par exemple, la base de connaissances pourrait être améliorée de manière à ce qu'elle soit plus rapide et pour qu'il soit plus simple d'y faire des recherches, les bulletins d'information aux candidats pourraient être mieux communiqués (par exemple, à travers une sorte de service d'abonnement), les informations relatives au programme pourraient être regroupées en un seul site, l'équipe de participation des parties prenantes mondiales de l'ICANN pourrait être utilisée pour promouvoir la sensibilisation mondiale, etc. Avez-vous des suggestions sur d'autres domaines à améliorer ?

1.9.2 - Il n'existe pas de ligne directrice au sujet de mesures permettant de comprendre le niveau de réussite des communications : avez-vous des suggestions pour définir le succès ?

1.10 Guide de candidature (page Wiki : <https://community.icann.org/x/lz2AAw>)

1.10.1 - Le Guide de candidature a servi comme feuille de route pour les candidats, mais aussi pour tous les autres participants au programme. À ce titre, il est un mélange d'informations historiques et pratiques, certaines desquelles ne sont pertinentes que pour certaines parties. Croyez-vous qu'il soit logique de diviser le Guide de candidature en chapitres en fonction du public ou du type de candidature ?

Voie de travail 2 - Exigences juridiques, réglementaires et contractuelles

2.1 Contrat de registre de base (<https://community.icann.org/x/Pz2AAw>)

2.1.1 - La question de savoir si un contrat de registre unique est approprié dépend des différentes catégories de TLD. Au cours des discussions du groupe de travail, du soutien a été accordé à un modèle similaire au modèle actuel, à savoir, un seul contrat de registre avec des exemptions qui permettent aux TLD de suivre différents modèles opérationnels (par exemple, la spécification 13 pour les TLD de marque ou la spécification 12 pour les TLD communautaires). Le groupe a également appuyé l'idée qu'il y ait différents contrats de registre pour les différentes catégories de TLD, toutes centrées sur un ensemble d'exigences contractuelles communes. D'après vous, lequel de ces modèles serait plus efficace pour refléter les différentes nécessités opérationnelles des différents TLD ? À votre avis, lequel de ces modèles serait plus efficace en termes de développement, mise en œuvre et exécution opérationnelle (p. ex., passation de marchés, conformité contractuelle, etc.) ? Croyez-vous qu'il y ait des options alternatives qui pourraient faciliter efficacement les TLD avec différentes exigences opérationnelles ?

2.1.2 - Serait-il nécessaire de mettre en place d'autres exigences relatives aux périodes d'enregistrement prioritaire et de landrush, ou à d'autres activités de registre ? Dans l'affirmative, avez-vous des suggestions sur les attributs de ces restrictions ? Devraient-elles être ajoutées au contrat de base ? Devrait-il y avoir des restrictions établies sur la tarification des registres ?

2.1.3 - L'intégralité de la candidature devrait-elle être incorporée au contrat de registre signé ? Certaines parties de la candidature, explicitement identifiées, devraient-elles être intégrées au contrat de registre signé ? Si des modifications étaient apportées entre le moment du dépôt de la candidature et l'exécution du contrat de registre, comment cela devrait-il être géré ? Si des modifications étaient apportées après l'exécution du contrat de registre, comment cela devrait-il être géré ? Si des changements de cet ordre étaient envisagés, comment les besoins de la communauté d'examiner correctement le contenu d'une candidature pourraient-ils être évalués par rapport au besoin d'un candidat d'apporter des modifications mineures ou des changements fondamentaux à son registre ?

2.2 Noms réservés (page Wiki : <https://community.icann.org/x/PT2AAw>)

2.2.1 - Croyez-vous qu'il serait nécessaire d'apporter des modifications aux exigences relatives aux chaînes au premier niveau, tel que défini à l'article 2.2.1.3.2 du Guide de candidature (<https://newgtlds.icann.org/en/applicants/agb/guidebook-full-04jun12-en.pdf>) ? Veuillez expliquer.

2.2.2 - Croyez-vous qu'il serait nécessaire d'apporter des modifications à la liste de noms réservés au

premier niveau, tel que défini à l'article 2.2.1.2.1 du Guide de candidature (<https://newgtlds.icann.org/en/applicants/agb/guidebook-full-04jun12-en.pdf>) ? Veuillez expliquer.

2.2.3 - Noms de domaine à usage spécial

Contexte : le RFC 6761 du Groupe de travail de génie Internet (IETF) (<https://tools.ietf.org/html/rfc6761>) a été publié après la publication du Guide de candidature. Le RFC décrit ce que l'on entend lorsque l'on dit qu'un nom de domaine est réservé par l'IETF pour un usage spécial, quand il est approprié de réserver un tel nom et quelle est la procédure à suivre. De même, le RFC établit un registre IANA pour ces noms de domaine et le remplit avec des entrées de certains des noms de domaine à usage spécial déjà établis. En vertu du RFC, l'ICANN ne doit pas assigner de noms de domaines à usage spécial à aucun registre tiers.

Par exemple, l'IETF a récemment approuvé .onion comme nom de domaine à usage spécial et l'IANA a ajouté .onion au registre de noms de domaine à usage spécial (voir <http://www.iana.org/assignments/special-use-domain-names/special-use-domain-names.xhtml#special-use-domain>), afin d'assurer que l'ICANN ne puisse pas déléguer .onion comme un gTLD à l'avenir.

Croyez-vous que les noms de domaine à usage spécial devraient figurer dans le chapitre du Guide de candidature sur les noms réservés au premier niveau pour que les candidats ne demandent pas ces étiquettes ?

2.2.4 - La spécification 5 du contrat de registre permet à l'opérateur de registre de réserver et d'utiliser jusqu'à 100 noms au second niveau pour l'opération et/ou la promotion du TLD. Par ailleurs, l'opérateur de registre est autorisé à réserver un nombre illimité d'autres noms de domaine qui ne peuvent être débloqués pour l'enregistrement de tiers que par un bureau d'enregistrement accrédité par l'ICANN. Croyez-vous qu'il serait nécessaire d'apporter des modifications au droit d'un opérateur de registre de réserver un nom de domaine ? Si oui, quels changements envisagez-vous et pourquoi ? Si non, pourquoi pas ?

2.3 Protections du titulaire de nom de domaine (page Wiki :

<https://community.icann.org/x/QT2AAw>)

2.3.1 - L'ICANN a inclus les programmes suivants pour protéger les titulaires de noms de domaine : un Opérateur de registre de secours (EBERO), un instrument assurant la continuité des opérations (COI), des exigences de dépôt légal de données et des spécifications de performance du registre dans la spécification 10 du contrat de registre de base. Ces programmes sont exigés quel que soit le type de TLD. Y a-t-il des types de registres qui devraient être exemptés de ces programmes ? Dans l'affirmative, pourquoi ? Les programmes ci-dessus servent-ils encore à remplir leur objectif ? Le cas échéant, quels changements faudrait-il apporter à ces programmes si un programme de pré-approbation de RSP, tel que discuté au point 1.1.1., était mis au point ?

2.3.2 - Au cours des discussions du groupe de travail, il est devenu clair que le modèle de financement

du EBERO nécessite une révision et, éventuellement, une modification. Le modèle actuel du COI s'est avéré difficile à mettre en œuvre pour de nombreux registres, pour l'ICANN et même pour les institutions financières. Existe-t-il des mécanismes de financement des fournisseurs d'EBERO autres que par le biais de lettres de crédit et/ou d'autres instruments assurant la continuité des opérations ?

2.3.3 - Le personnel de l'ICANN, dans son rapport de révision de la mise en œuvre du programme, a identifié un certain nombre de défis pour effectuer le contrôle en arrière-plan, notamment parce qu'il y existe beaucoup de types différents d'entités à contrôler (par exemple, des vingt-cinq entités faisant la plupart des échanges jusqu'aux nouvelles entités sans antécédents d'exploitation) et parce qu'il est difficile d'accéder aux informations pour effectuer des contrôles d'arrière-plan dans certains pays ou juridictions. Croyez-vous que les critères et les exigences, et/ou la mesure dans laquelle les contrôles d'arrière-plan sont effectués nécessitent des adaptations ? Y aurait-il des critères supplémentaires qui devraient être ajoutés à des contrôles d'arrière-plan futurs ? Par exemple, un manquement au contrat de registre ou au contrat d'accréditation de bureaux d'enregistrement par l'opérateur de registre et/ou par un de ses affiliés devrait-il être un antécédent justifiant le rejet par l'ICANN d'une candidature de TLD subséquente de cette même entité et/ou de ses filiales ? Pourquoi oui et pourquoi pas ? Quelles autres modifications apporteriez-vous ? Le contrôle d'arrière-plan devrait-il être effectué au moment du dépôt de la candidature ou juste avant la signature du contrat ? Ou les deux ? Veuillez expliquer.

2.4 Noms génériques fermés Wiki : <https://community.icann.org/x/UT2AAw>)

2.4.1 - Dans la série de 2012, l'exploitation d'un TLD dont la chaîne était considérée « générique » ne pouvait être fermée qu'à l'opérateur de registre et/ou ses filiales. Cette règle surgit d'un avis du GAC en la matière et fut promulguée par le Comité du programme des nouveaux gTLD du Conseil d'administration de l'ICANN, mais ne fut jamais adoptée comme politique par la GNSO. Cette règle a fait l'objet de consultations publiques et a reçu des contributions de la communauté. Cette règle devrait-elle être appliquée pour des périodes de candidature ultérieures ? Pourquoi oui et pourquoi pas ?

2.4.2 - Avez-vous des suggestions sur la façon de définir « générique » dans le contexte des nouveaux gTLD ? Le terme « chaîne générique » est actuellement défini dans la spécification 11.3.d du contrat de registre comme « une chaîne qui consiste en un mot ou un terme qui dénomme ou décrit une catégorie générale de produits, services, groupes, organisations ou choses, contraire à la distinction d'une marque particulière de produits, services, groupes, organisations ou choses parmi d'autres ». Est-il nécessaire de modifier la définition ? Dans l'affirmative, quels seraient ces changements ? Si l'exclusion des TLD génériques fermés était maintenue, existerait-il des circonstances dans lesquelles une exemption à la règle devrait être accordée ?

2.5 Conditions générales de candidature

2.5.1 - Le texte suivant apparaît dans le chapitre 3 des Conditions générales de candidature :

« Le candidat reconnaît et accepte que l'ICANN a le droit de déterminer si elle souhaite traiter ou non une candidature pour de nouveaux gTLD, et que rien n'assure que de nouveaux gTLD soient créés. La

décision de réviser, étudier et approuver une candidature relative à la création d'un ou plusieurs gTLD, ainsi qu'à la délégation de nouveaux gTLD par la suite, est à l'entière discrétion de l'ICANN. L'ICANN se réserve le droit de rejeter toute candidature que l'ICANN ne serait pas autorisée à étudier, en vertu de la loi ou de la politique en vigueur, auquel cas tous les frais payés pour cette candidature seront remboursés au candidat.

Croyez-vous que ce paragraphe donne à l'ICANN le droit absolu de rejeter toute candidature pour une raison quelconque, y compris une raison qui contredise le Guide de candidature, une loi ou une politique ? Si oui, ce droit absolu devrait-il apparaître parmi les modifications au Guide ? Si non, veuillez énumérer les autres documents qui, d'après vous, devraient être lus ensemble avec ce paragraphe, par exemple la politique de la GNSO sur les nouveaux gTLD, les statuts constitutifs de l'ICANN, d'autres parties du Guide de candidature, les principes implicites de bonne foi et de loyauté de Californie, etc.

2.5.2 - D'après l'article 6 des conditions générales de candidature, l'« engagement de ne pas poursuivre l'ICANN en justice », un candidat renonce à tout droit de poursuivre l'ICANN en justice pour la raison que ce soit une fois que la candidature aura été déposée. Actuellement, un candidat ne peut que présenter un recours d'appel à une décision de l'ICANN à travers les mécanismes de reddition de comptes, qui ont une capacité limitée pour aborder le fond de la décision de l'ICANN. Si l'ICANN avait un processus d'appel efficace (tel que demandé dans la question 3.5.2 ci-dessous) pour permettre à un candidat de contester une décision de l'organisation ICANN, du Conseil d'administration et/ou de toute entité ayant la faculté de prendre des décisions concernant la cession, la passation de marchés et la délégation de nouveaux gTLD, trouvez-vous qu'un engagement de ne pas intenter un procès serait plus acceptable ? Veuillez expliquer.

2.5.3 - Selon l'article 14 des conditions générales de candidature, l'ICANN a la capacité de modifier le Guide de candidature. Une des tâches de ce groupe de travail est celle d'aborder la question de la prévisibilité dans les séries futures, notamment à l'égard du Guide de candidature. Croyez-vous que l'ICANN devrait être limitée dans sa capacité d'apporter des modifications au Guide de candidature une fois qu'une procédure de candidature a été initiée ? Veuillez expliquer.

2.5.4 - Croyez-vous qu'il serait nécessaire d'apporter des modifications aux conditions générales du Module 6 du Guide de candidature ? Dans l'affirmative, quels seraient ces changements et quel serait le fondement ou la justification pour les effectuer ?

2.6 Non-discrimination des bureaux d'enregistrement et séparation registre / bureau d'enregistrement (page Wiki : <https://community.icann.org/x/RT2AAw>)

2.6.1 - Le groupe de travail n'a pas encore discuté de la non-discrimination des bureaux d'enregistrement et de la séparation registre / bureau d'enregistrement (également connue comme « intégration verticale »). Cependant, maintenant que nous avons plusieurs années d'opérations de registres et de bureaux d'enregistrement intégrés verticalement, quels problèmes avez-vous remarqué, le cas échéant, par rapport aux registres intégrés verticalement ?

2.6.2 - La spécification 13 accorde une exception au Code de conduite des registres (c.-à-d., à la

spécification 9 du contrat de registre) et plus précisément aux restrictions à l'intégration verticale. En outre, les opérateurs de registre peuvent demander une dérogation du code de conduite si la chaîne TLD n'est pas un terme générique et si elle répond aux trois 3 autres critères précis énoncés dans la spécification 9 du contrat de registre. Y a-t-il d'autres circonstances où les dérogations du code de conduite devraient être accordées ?

2.6.3 - Certains ont déclaré que même si nous autorisons les registres à servir tant comme registre que comme bureau d'enregistrement, les règles contenues dans l'article 2.9 du contrat de registre et dans le code de conduite empêcheraient le registre/bureau d'enregistrement intégré d'atteindre l'efficacité économique de cette intégration en ne permettant pas au registre d'exercer une discrimination positive en faveur de son propre bureau d'enregistrement. Ces arguments ont-ils du mérite ? Dans l'affirmative, que pourrait-on faire pour répondre à ces inefficacités alléguées ? Dans la négative, veuillez expliquer. Quelles garanties pourraient être nécessaires ?

2.7 Lancement de TLD (page Wiki : <https://community.icann.org/x/Rz2AAw>)

2.7.1 Le Guide de candidature spécifie des délais dans lesquels les candidats devaient compléter les étapes du processus correspondant à la passation de marchés (9 mois) et la délégation (12 mois). Toutefois, cette exigence signifie seulement que le contrat doit être exécuté et que le TLD .nic doit être délégué. Ces délais sont-ils raisonnables ? Ces exigences sont-elles toujours nécessaires ? Veuillez expliquer.

2.8 Conformité contractuelle (page Wiki : <https://community.icann.org/x/Qz2AAw>)

2.8.1 - Notant que le rôle du département de la conformité contractuelle est de faire respecter le contrat de registre et que toute modification à ce rôle est au-delà de la portée du présent PDP, le groupe de travail ne prévoit pas de travail d'élaboration des politiques lié à ce sujet. Le groupe de travail s'attend à ce que toute nouvelle exigence contractuelle soit exécutoire par son inclusion dans le contrat de base. Êtes-vous d'accord avec cette approche ?

2.9 Intérêt public mondial (page Wiki : <https://community.icann.org/x/TT2AAw>)

2.9.1 - Le rapport thématique final a suggéré qu'au moment d'examiner l'intérêt public le groupe de travail considère les préoccupations soulevées dans les avis du GAC sur les garanties, l'intégration des engagements d'intérêt public (PIC) et d'autres questions liées aux engagements contractuels. Les PIC ont-ils servi leur objectif ? Dans la négative, quels autres mécanismes devraient être employés pour servir l'intérêt public ? Veuillez expliquer et fournir des pièces justificatives dans la mesure du possible.

Voie de travail 3 - Objections et différends liés à des conflits de chaînes

3.1 Objections (page Wiki : <https://community.icann.org/x/Vz2AAw>)

3.1.1 - Croyez-vous que les recommandations de politique ([recommandations 2, 3, 6 et 20](#)) devraient être modifiées ? Dans l'affirmative, quelle est votre suggestion ?

3.1.2 - Croyez-vous que ces recommandations (qui ont conduit à l'établissement des chaînes portant à confusion, des droits juridiques, de l'intérêt public limité et des fondements pour les objections de la part de la communauté) aient été mises en œuvre efficacement et suivant l'esprit des recommandations de politique originales ? Dans la négative, veuillez donner des exemples.

3.1.3 - Croyez-vous qu'il y ait eu des problèmes avec les exigences applicables telles que définies dans le Guide de candidature (AGB), ou telles que suivies par les fournisseurs ? Veuillez expliquer.

3.1.4 - Croyez-vous qu'il y ait des décisions des panels de traitement des objections aux conflits qui n'étaient pas cohérentes avec d'autres objections similaires, avec les recommandations de politique originales et/ou avec le Guide de candidature ? Veuillez expliquer.

3.1.5 - Savez-vous si, dans la série de 2012, il y a eu des cas auxquels une ou plusieurs parties ont essayé de manipuler les procédures d'objection pour les utiliser à leur profit ? Dans l'affirmative, veuillez fournir des exemples ainsi que toute preuve que vous pourriez avoir à votre disposition.

3.1.6 - Croyez-vous que la participation d'un objecteur indépendant (IO) soit justifiée dans les futurs processus de candidature ? Dans la négative, pourquoi ? Dans l'affirmative, proposeriez-vous que des restrictions ou des modifications soit imposées au rôle de l'IO dans les futures séries ?

3.1.7 - Croyez-vous que les parties aux conflits devraient pouvoir choisir entre des panels à 1 et 3 membres ? Les coûts des objections devraient-ils refléter ce choix ?

3.1.8. - Est-il nécessaire de fournir davantage d'orientations par rapport à la consolidation des objections ? Veuillez expliquer.

3.1.9 - Plusieurs membres de la communauté ont mis en exergue le coût élevé des objections. Croyez-vous que les coûts des objections aient eu un impact négatif sur leur utilisation ? Dans l'affirmative, avez-vous des suggestions pour améliorer ce problème ? Y a-t-il des aspects autres que les coûts qui pourraient nuire à l'accès aux objections par diverses parties ?

3.1.10 - Pensez-vous que les alertes précoces du GAC ont été utiles pour identifier des problèmes potentiels avec les candidatures ? Avez-vous des suggestions sur la façon d'aborder les préoccupations identifiées dans les alertes précoces du GAC ?

3.1.11 - Quelles améliorations et clarifications devraient être apportées aux procédures d'avis du GAC ? Quels mécanismes d'atténuation seraient nécessaires pour répondre aux avis du GAC ? Comment pourrait-on apporter davantage de précision aux délais ?

3.2 Liberté d'expression des candidats aux nouveaux gTLD (page Wiki : <https://community.icann.org/x/Uz2AAw>)

3.2.1 Notant que le rapport final sur les nouveaux gTLD de 2007 a tenté de trouver un équilibre entre les droits des candidats (p. ex., le principe G) et ceux des titulaires de droits (recommandation 3), croyez-vous que le programme ait rempli cet objectif avec succès ? Dans la négative, avez-vous des exemples de violation de la liberté d'expression d'un candidat ou des droits juridiques d'une personne physique ou morale ?

3.3 Candidatures communautaires et évaluations de la priorité communautaire (page Wiki : <https://community.icann.org/x/Wz2AAw>)

3.3.1 - Tel qu'indiqué dans le Guide de mise en œuvre du rapport final de 2007, la déclaration d'un candidat disant qu'il soutient une communauté est censée être acceptée comme digne de confiance sauf si le TLD demandé est en conflit avec un ou plusieurs TLD ou est rejeté par une objection. En conséquence, la déclaration de soutien à une communauté n'a jusqu'à présent été évaluée que dans les cas de l'évaluation de la priorité communautaire (CPE) et dans les objections de la communauté. Croyez-vous que la mise en œuvre et la prestation de la CPE étaient cohérentes avec les recommandations de politique et le Guide de mise en œuvre rédigés par la GNSO ? Dans la négative, avez-vous des suggestions pour améliorer la politique / le Guide de mise en œuvre ou la mise en œuvre elle-même ?

3.3.2 Au sein de la communauté, il y a l'impression généralisée que le processus de CPE n'a été ni conforme ni prévisible dans la série de 2012. Croyez-vous que ce fût le cas ? Dans l'affirmative, avez-vous des exemples ou des preuves à cet égard ?

3.3.3 - La CPE était la seule instance du programme de nouveaux gTLD où il y avait un élément d'évaluation comparative et, à ce titre, des gagnants et des perdants ont été intrinsèquement créés. Croyez-vous qu'il serait nécessaire d'avoir un mécanisme d'évaluation de la priorité communautaire, ou similaire, dans les procédures pour les séries ultérieures ? Croyez-vous qu'il pourrait être conçu de manière à produire des résultats qui soient prévisibles, cohérents et acceptables pour toutes les parties à la CPE ? Les recommandations de politique de la GNSO ont laissé la question d'une méthode de résolution des conflits liés aux noms demandés par la communauté au gré du Conseil d'administration et à l'étape de mise en œuvre. Croyez-vous qu'une évaluation de priorité serait la manière appropriée de résoudre un conflit de noms avec les candidats communautaires ? Serait-il convenable d'explorer différentes options ? Dans l'affirmative, quelles options devraient être étudiées et pourquoi ?

3.3.4 - Les droits des communautés (par exemple, la liberté d'expression, la liberté d'association, la liberté de religion et le principe de non-discrimination) ont-ils été violés par le programme des nouveaux gTLD ? Veuillez fournir des exemples spécifiques.

3.3.5 - Outre la CPE, existe-t-il d'autres aspects du programme des nouveaux gTLD liés aux communautés que l'on devrait considérer de façon plus globale ? Par exemple, dans la série de 2012, la déclaration de soutien à une communauté n'est pertinente presque exclusivement que pour résoudre des conflits de chaînes. Croyez-vous que les candidatures communautaires devraient être structurées

et/ou évaluées différemment que les autres candidatures ?

3.4 Similarité de chaînes (évaluations) (page Wiki : <https://community.icann.org/x/VT2AAw>)

3.4.1 - Il existe la perception que la cohérence et la prévisibilité de l'évaluation de la similarité de chaînes doit être améliorée. Avez-vous des exemples ou des preuves de problèmes y afférents ? Dans l'affirmative, avez-vous des modifications à proposer en matière de recommandations de politique ou de mise en œuvre qui pourraient générer une amélioration ? Par exemple, la norme de confusion de chaînes que le panel d'évaluation a utilisée devrait-elle être mise à jour ou peaufinée d'une manière ou d'une autre ?

3.4.2 - L'approche relative à la similarité de chaînes dans les gTLD devrait-elle être modifiée pour être en conformité avec la façon dont ils sont traités dans les ccTLD (la procédure accélérée d'établissement de noms de domaine internationalisés pour des extensions de premier niveau géographique de la ccNSO est décrite ici : <https://www.icann.org/resources/pages/fast-track-2012-02-25-en>) ?

3.4.3 - Le groupe de travail et la communauté élargie ont soulevé des inquiétudes spécifiquement associées aux mêmes mots au singulier et au pluriel. Avez-vous des suggestions sur la façon d'élaborer des lignes directrices sur les noms au singulier et au pluriel de manière à assurer des résultats prévisibles ? Croyez-vous que le fait de fournir davantage de prévisibilité aux résultats nuirait injustement aux droits des candidats ou autres ?

3.4.4 - Croyez-vous qu'il devrait y avoir une sorte de mécanisme pour permettre un changement de TLD faisant l'objet d'une candidature lorsqu'il est déterminé qu'il est en conflit avec une ou plusieurs autres chaînes ? Dans l'affirmative, avez-vous des suggestions d'un mécanisme viable ?

3.4.5 - Croyez-vous que les mécanismes de règlement de conflits de la série de 2012 (c.-à-d., la CPE et les enchères de dernier recours) aient suffisamment répondu aux besoins de la communauté ? Veuillez expliquer.

3.4.6 – Croyez-vous que les enchères privées (c.-à-d., PAS les enchères de dernier recours organisées par l'ICANN) aient provoqué un préjudice quelconque ? Pourraient-elles provoquer des candidatures spéculatives visant à participer à une enchère privée dans les processus de candidature futurs ? Devraient-elles être permises ou limitées à l'avenir ?

3.5 Mécanismes de responsabilité (page Wiki : <https://community.icann.org/x/WT2AAw>)

3.5.1 – Croyez-vous que les mécanismes de responsabilité (la demande de réexamen, le processus de révision indépendante et le médiateur) soient des voies adéquates pour résoudre les problèmes rencontrés dans le programme des nouveaux gTLD ?

3.5.2 – Devrait-il y avoir des mécanismes de recours spécifiques au programme des nouveaux gTLD qui soient prévus dans le programme ? Dans l'affirmative, pour quelles étapes du programme (par exemple, les

Voie de travail 4 - Noms de domaine internationalisés et aspects techniques et opérationnels

4.1 Noms de domaine internationalisés (page Wiki : <https://community.icann.org/x/XT2AAw>)

4.1.1 - Êtes-vous d'accord ou en désaccord avec la permission d'enregistrer des TLD d'IDN à un caractère dans des combinaisons spécifiques de scripts et de langues où un seul caractère peut signifier toute une idée ou un mot entier (idéogrammes ou idéographes) ?

4.1.2 - Avez-vous des orientations générales ou souhaiteriez-vous signaler un problème nécessitant un travail de politique relatif aux IDN pour les procédures des séries ultérieures ?

4.1.3 - Comment envisagez-vous la politique et le processus pour permettre la délégation et l'exploitation des variantes de TLD d'IDN ? Les options possibles comprennent, sans s'y limiter, le regroupement (qui permet mais nécessite des procédures semblables à celles de .ngo/.ong où seul le même titulaire de nom peut enregistrer un nom dans tous les TLD), le rejet (tel que dans la série de 2012) ou la permission sans restrictions. Devrait-il y avoir une solution établie avant le lancement des procédures pour des séries ultérieures ?

4.1.4 - Le processus de permission de l'enregistrement de TLD d'IDN à un caractère et les variantes de TLD d'IDN devraient-ils être coordonnés et/ou conformes à ceux des ccTLD ? Dans l'affirmative, dans quelle mesure ?

4.2 Acceptation universelle (UA) (page Wiki : <https://community.icann.org/x/XT2AAw>)

4.2.1 - Considérez-vous qu'il y existe des questions quelconques relatives à l'acceptation universelle qui justifieraient le travail d'élaboration de politiques, notant qu'un vaste travail de coordination a déjà été entrepris par le groupe directeur sur l'acceptation universelle (<https://uasg.tech/>) ?

4.3 Évaluation des candidatures (page Wiki : <https://community.icann.org/x/YT2AAw>)

4.3.1 Évaluation technique

4.3.1.1 - Croyez-vous que la capacité technique devrait être démontrée au moment du dépôt de la candidature, ou pourrait-elle être démontrée juste avant ou au moment même de la signature du contrat ? Ou les deux ? Veuillez expliquer.

4.3.1.2 - Croyez-vous que l'évaluation technique devrait être effectuée par candidature, par regroupement d'infrastructures techniques similaires d'un même groupe ou entité candidat, ou par regroupement d'infrastructures similaires de tous les candidats à une même procédure (c.-à-d.,

regrouper autant que possible) ?

4.3.1.2.1 - Si cela était consolidé, les exigences applicables aux TLD demandés et aux TLD actuellement exploités devraient-elles être prises en considération pour l'évaluation ?

4.3.2 Évaluation financière

Il est généralement accordé que la stabilité financière d'un opérateur est nécessaire pour assurer la sécurité, la stabilité et la résilience de l'Internet.

4.3.2.1 - L'ICANN a demandé des renseignements financiers détaillés en ce concernant le modèle commercial, les recettes projetées et les coûts opérationnels proposés par le candidat. Toutefois, ces informations ont dû être fournies à travers un modèle statique au lieu de permettre aux candidats de fournir leurs propres modèles financiers. Cela a-t-il posé un problème lors de la série de 2012 ? Veuillez expliquer.

4.3.2.2 - La capacité financière peut-elle être démontrée avec moins de détails, d'une manière différente, ou à travers un mécanisme différent ? Y a-t-il des détails ou des niveaux de détail qui sont inutiles ?

4.3.2.3 - Dans la série précédente, des plans commerciaux détaillés ont été fournis, mais pas évalués ; cependant, ils servaient à fournir du contexte aux évaluateurs au moment de noter les réponses des candidats. Croyez-vous que ces informations soient nécessaires pour évaluer les capacités financières du candidat ? Veuillez expliquer. Comment les changements aux plans commerciaux au cours du processus de candidature devraient-ils être traités ?

4.3.2.4 - Certains ont soutenu que pour les TLD de marque qui ne dépendent pas de la distribution de domaines, une évaluation du modèle commercial n'était pas nécessaire. Êtes-vous d'accord avec cette affirmation ? Veuillez expliquer. Y a-t-il d'autres types de TLD pour lesquels il s'avérerait inutile d'évaluer les modèles commerciaux ? Veuillez expliquer.

4.3.2.5 - Croyez-vous que la capacité financière devrait être démontrée au moment du dépôt de la candidature, ou bien juste avant ou au moment même de la signature du contrat ? Ou les deux ? Veuillez expliquer.

4.3.2.6 - Croyez-vous que l'évaluation financière devrait être effectuée par candidature ou par famille de registres possibles en supposant que toutes les chaînes demandées sont attribuées ?

4.3.2.7 - Compte tenu de la nature internationale de l'ICANN et de sa sensibilisation aux régions les moins développées, croyez-vous que son approche universelle à l'évaluation financière soit appropriée ?

4.3.3 Questions d'ordre général

4.3.3.1 - Quelles sont les suggestions d'améliorations au processus d'évaluation de candidatures qui, à votre avis, devraient être considérées par la communauté ?

4.4 Collision de noms (page Wiki : <https://community.icann.org/x/Yz2AAw>)

4.4.1 - Quels conseils généraux pour les collisions de l'espace de noms souhaiteriez-vous que la communauté envisage pour les procédures pour des séries ultérieures et pourquoi ?

4.4.2 - Y a-t-il eu des chaînes non-demandées qui entreraient dans une catégorie à risque élevé qui, d'après vous, ne devraient pas être autorisées dans les procédures pour des séries ultérieures ? Dans l'affirmative, lesquelles et pourquoi ? S'avèrerait-il convenable d'incorporer une évaluation basée sur la collision de noms aux procédures pour des séries ultérieures ? Quelles sources de données pourraient/devraient être utilisées pour analyser les collisions dans l'espace de noms pour les procédures pour des séries ultérieures ?

4.4.3 - À partir des données de la première série, croyez-vous que la période d'interruption contrôlée pourrait être réduite dans les prochaines séries ?

4.4.4 - Devrait-il y avoir des mesures suggérées ou demandées aux TLD qui ont déjà conclu ou qui concluront leur plan de réponse aux urgences après deux ans de la délégation ? Y a-t-il des mesures qui s'avèreraient nécessaires pour les gTLD délégués avant la série de 2012 ?

4.5 Sécurité et stabilité (page Wiki : <https://community.icann.org/x/Xz2AAw>)

4.5.1 Considérant que, contrairement à la série de 2012, nous avons maintenant des règles de génération d'étiquettes au premier niveau disponibles pour la plupart, sinon tous, les scripts et les langues, la révision de la sécurité et la stabilité par étiquette est-elle toujours pertinente ?

4.5.2 Considérant l'étude CDAR publiée et les commentaires à cette étude, avez-vous des commentaires concernant l'évolubilité de la zone racine ?

Questions supplémentaires

1. Les sujets ci-dessus et les questions correspondantes, sont tous liés à la portée du travail selon la définition de la charte de ce groupe de travail. Croyez-vous que tous les sujets devraient être entièrement résolus avant de pouvoir donner lieu à des procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD ? Dans la négative, croyez-vous qu'il existe un chemin critique de questions qui devraient être examinées et adressées ? Sinon, croyez-vous qu'il existe certaines questions difficiles où une solution existante qui pourrait être présentée (par exemple, dans le Guide de candidature) pourrait servir comme solution provisoire, permettant que le débat continue parallèlement au lancement des procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD ?
2. Plusieurs dans la communauté ont fait remarquer le délai entre la fin de la période de dépôt de candidatures (c.-à-d., juin 2012) et les projections officieuses pour le début des procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD (p. ex., 2020). Avez-vous des suggestions sur la façon de raccourcir ce délai soit maintenant, soit dans le cas des prochaines séries ou pour d'autres procédures ?
3. Croyez-vous qu'il y ait des questions supplémentaires ou des sujets que le groupe de travail devrait envisager ?
4. Avez-vous des suggestions de points de données, d'analyses, études, etc., qui pourraient être avantageux pour le travail du présent PDP dans l'un quelconque de ses domaines de travail ?